



Convocqué le 09/06/2018, le conseil s'est réuni le 22/06/18 à 18h30.  
T. Nonnotte assure le secrétariat.  
Absente : Patricia Treye.

### → Elus référents PLUI --- 18/13

Le maire propose la candidature de T. Nonnotte pour l'assister lors des réunions de secteur prochaines.  
Acceptée par le conseil, à l'unanimité.

### → Défense Extérieure contre l'Incendie --- 18/14

Le maire rappelle que de nouvelles obligations réglementaires relatives à la compétence DECI incombent aux communes qui doivent désormais satisfaire à l'exigence d'établissement d'un arrêté communal (obligatoire) complété d'un éventuel schéma communal (facultatif) pour le 31/12/2018 afin de lister les différents types de risques liés au bâti, les moyens de défense incendie public et privés présents et ainsi croiser les moyens et risques.

Pour satisfaire ces nouvelles exigences et sécuriser juridiquement la procédure le maire propose d'adhérer au groupement de communes mis en place à cet effet par la CAGB.  
A l'unanimité, le conseil approuve la décision prise par le maire, le 31/05/2018, d'adhérer à ce groupement.

### → Règlement Européen Général des Données Personnelles (RGPD) - Désignation d'un délégué de la protection de données (DPD) --- 18/15

Le RGPD qui remplace les lois nationales telles que loi informatique et liberté en France, unifie la protection des données et facilitera leur circulation dans les 28 états membres de l'UE.

Toute donnée à caractère personnel, toute information relative à une personne physique identifiée ou qui peut l'être directement ou indirectement, par référence à un ou plusieurs éléments qui lui sont propres. Ainsi convient-il de désigner un délégué à la Protection des Données (DPD) qui aura pour mission principale de mettre en conformité la collectivité avec le RGPD.

Le DPD n'est pas le responsable des traitements.

Ce ne peut être le maire.

Le conseil décide la nomination de T. Nonnotte, avec son accord, dans les fonctions de DPD.

Le maire est autorisé à prendre l'arrêté qui officialise cette situation.



### → Actualisation de la convention Administration du Droit des Sols (ADS) par avenant concernant les tarifs --- 18/16

La commune a adhéré au service ADS de la CAGB par délibération du 13/02/2015, jusqu'au 31/12/2020. IP était mentionné que les tarifs proposés restaient en vigueur jusqu'au 31/12/2018.  
L'avenant proposé fait mention d'une évolution de 1,2% par rapport aux tarifs 2015.  
A l'unanimité, le conseil valide les nouveaux tarifs et autorise le maire à signer l'avenant.

### → Extension du périmètre du SEAB --- 18/17

Le conseil donne un avis favorable pour l'extension du SEAB à 8 ou 9 communes suivant le cas.

### → Défense Incendie --- 18/18

Le conseil se prononce favorablement sur la proposition de la CAGB (Dir° Eau Assainissement) relative au suivi des PI communaux (environ 200€ / an).

### divers --- divers ---

- problème d'écoulement eaux pluviales rue des Gds Prés.
- la piscine du lavoir est restaurée
- retour sur les réunions extérieures.

La séance est levée à 20 heures.

Le Maire,

Le Secrétaire

Les Conseillers,

